

COMMUNIQUE DE PRESSE

Orea Annonce la Nouvelle Conception du Projet Montagne d'Or avec un Impact Environnemental Considérablement Réduit

Vancouver, BC, Canada, 1^{er} septembre 2021, Orea Mining Corp. (« Orea ») (OREA : TSX) (OREAF : OTCQX) (3CG : FSE) a le plaisir d'annoncer une conception optimisée du projet aurifère Montagne d'Or, situé en Guyane, avec une réduction remarquable de l'impact environnemental. En réponse au débat public tenu en 2018, la joint-venture Montagne d'Or (détenue à 44,99 % par Orea et à 55,01 % par l'opérateur Nord Gold plc) (la « JV ») a sélectionné une nouvelle conception de projet basée sur les meilleures techniques disponibles (MTD), se traduisant par une réduction de 32 % de la surface impactée et une réduction de 80 % des émissions totales estimées en tonne équivalent CO₂ (teCO₂).

Rock Lefrançois, Président-directeur général d'Orea, a commenté : « Le succès de la JV dans l'optimisation de la conception de la mine Montagne d'Or, réduisant considérablement son impact environnemental, est l'aboutissement de plus de deux ans d'études techniques et environnementales supplémentaires en réponse aux consultations publiques. ». Il a ajouté : « Il s'agit sans doute d'une étape cruciale pour l'acceptabilité et le développement d'un gisement aurifère exceptionnel. »

La JV a réalisé une analyse exhaustive de la conception initiale du projet de l'étude de faisabilité bancaire (Bankable Feasibility Study - « BFS »), en tenant compte de nombreuses alternatives avant de sélectionner l'option qui répondait le mieux aux préoccupations soulevées par le débat public. Les options alternatives ont été évaluées sur des critères environnementaux, techniques et économiques avec des facteurs de pondération de 60, 20 et 20, respectivement. L'option avec le score le plus élevé a été choisie pour la nouvelle conception du projet.

La nouvelle conception du projet prend en compte toutes les exigences environnementales et de sécurité témoignant de l'engagement de la JV d'avancer un projet qui respecte les normes les plus élevées de la mine responsable. La réduction significative de l'impact environnemental est principalement due à une solution alternative de production d'électricité.

Points Saillants de la Modification du Projet :

- L'électricité sera produite par une centrale hybride sur site pouvant produire 80 % d'énergie solaire, ce qui entraînera une réduction des émissions estimées en tonne équivalent CO₂ (teCO₂) de 469 000 tonnes par an.
- La centrale hybride réduira la surface impactée du projet et, par conséquent, réduira les émissions en tonne équivalent CO₂ (teCO₂) de 41 600 tonnes par an supplémentaires.
- Le parc à résidus a été optimisé pour la sécurité et la durabilité.
- Deux tronçons de la piste d'accès de 120 kilomètres ont été réaménagés afin de contourner la ville de Saint-Laurent-du-Maroni et d'améliorer la sécurité routière ainsi que faciliter la

circulation des poids lourds tout en respectant les exigences environnementales. Les modifications réduiront également la distance jusqu'au site minier.

- Des zones d'emprunt exclusifs au projet minier seront développées pour répondre aux fortes demandes de matériaux de construction et de respecter le calendrier du projet et réduire l'impact environnemental lié au transport des matériaux.
- L'emprise du projet sur la forêt a été considérablement réduite. Le total des surfaces impactées a été réduit de 32 % par rapport au projet initial, notamment une réduction de 44 % des forêts matures impactées.

Production d'Énergie

Le projet initial prévoyait le raccordement au réseau électrique public. La JV prenait en charge tous les coûts de construction d'une ligne électrique aérienne de 90 kV sur un linéaire de 106 kilomètres entre la ville de Saint-Laurent-du-Maroni et le site minier.

Considérant la difficulté du réseau public à répondre aux besoins locaux en électricité et l'inquiétude exprimée au cours du débat public sur l'opportunité d'un raccordement du site minier au réseau public, la JV a privilégié une production d'énergie renouvelable sur site et a abandonné la construction de la ligne électrique, ce qui permet également de réduire significativement les impacts environnementaux liés notamment au défrichement.

L'analyse multicritères a comparé l'option initiale de connexion du site minier au réseau électrique public et la production d'électricité sur site à partir d'une centrale hybride solaire/thermique avec une capacité de stockage en batterie lithium-ion. Il a également été comparé à d'autres options sur site, plus précisément une centrale thermique, une usine biomasse et une centrale solaire avec stockage en batterie. La solution hybride sélectionnée est attribuable à des développements techniques majeurs dans la production d'énergie renouvelable et le stockage d'énergie qui permettent une production d'énergie solaire à 80 % et à 20 % à partir de groupes thermiques en complément pour assurer la sécurité d'un approvisionnement constant. En conséquence, les émissions estimées en tonne équivalent CO₂ (teCO₂) seront réduites de 469 000 tonnes par an, soit une réduction de 93 % par rapport à l'approvisionnement à partir du réseau électrique.

Le site choisi pour l'implantation des panneaux photovoltaïques est situé le long de la piste d'accès sur des terrains déjà déboisées, réduisant ainsi l'empreinte en surface. La centrale hybride nécessitera 70 % de défrichement en moins que celui d'un raccordement par ligne électrique et réduira les émissions estimées en tonne équivalent CO₂ (teCO₂) de 41 600 tonnes supplémentaires par an, soit une réduction de 47 % par rapport à la construction d'une ligne électrique.

Installation du parc à résidus

La JV a entrepris de nouvelles études techniques afin de revoir et de compléter la conception initiale du parc à résidus en tenant compte des préoccupations soulevées lors du débat public liées aux risques de rupture de digues associés aux aléas climatiques. Le parc à résidus sera construit séquentiellement en parallèle avec l'exploitation minière et devraient être surélevés en quatre phases.

La JV a sélectionné la méthode de construction la plus sûre en détaillant la conception initiale de du parc à résidus avec les MTD. Le parc à résidus sera construit selon la méthode aval, à savoir que son rehaussement se fera au moyen d'accotements réalisés à partir de l'aval de l'installation. Contrairement aux deux autres méthodes couramment rencontrées dans la construction des parcs à résidus (méthode amont et méthode de l'axe central), la méthode aval n'implique pas de résidus consolidés dans la stabilité globale de la structure. La sécurité de la structure est ainsi clairement dissociée des caractéristiques mécaniques des résidus de traitement à stocker et de leur évolution dans le temps, ce qui constitue un point fort pour la pérennité de la structure. La méthode aval et la conception améliorée permettent une configuration plus stable, notamment vis-à-vis du risque sismique et des aléas climatiques, en réduisant la hauteur hors tout et en augmentant la résistance des digues.

A propos de Montagne d'Or

Montagne d'Or est un gisement aurifère exploitable par fosse devant être soumis à autorisation, qui comporte des ressources minérales mesurées de 10,3 millions de tonnes à une teneur de 1,804 gramme par tonne (« g/t ») d'or (600 000 onces d'or), des ressources minérales indiquées de 74,8 millions de tonnes à 1,350 g/t d'or (3,25 millions d'onces d'or) et des ressources minérales présumées supplémentaires de 20,2 millions de tonnes à 1,48 g/t d'or (960 000 onces d'or) estimées conformément aux exigences du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« **Règlement 43-101** »). Les ressources minérales sont confinées dans un modèle de fosse optimisé défini par un prix de l'or de 1 300 \$ US l'once et une teneur de coupure de 0,4 g/t d'or. Des réserves minérales ont également été définies avec des réserves minérales prouvées de 8,25 millions de tonnes à une teneur de 1,99 g/t d'or (530 000 onces d'or) et des réserves minérales probables de 45,87 millions de tonnes à 1,50 g/t d'or (2,2 millions d'onces d'or). Les réserves minérales prouvées et probables ont été estimées en utilisant un prix de l'or de 1 200 \$ US l'once à des teneurs de coupure variées de 0,552 à 0,665 g/t d'or, en fonction des lithologies, paramètres économiques et de la récupération métallurgique. Le minerai de Montagne d'Or peut être facilement traité pour récupérer l'or et l'argent contenus en utilisant des opérations unitaires considérées comme standard dans l'industrie. Il s'agit d'un important et unique gisement de sulfures volcanogènes riche en or d'âge Paléoproterozoïque, actuellement défini par forage sur une étendue latérale de 2 300 mètres et à une profondeur verticale de 200 à 250 mètres.

Nord Gold plc (« Nordgold ») a acquis pour la première fois une participation de 50,01 % dans le projet en septembre 2017 en dépensant 30 millions de dollars américains et en réalisant une BFS. Nordgold a ensuite acquis une participation supplémentaire de 5 % en vertu d'une convention d'achat d'actions.

Le BFS 2017 prévoit une exploitation par fosse sur une durée de 12 ans. Les faits marquants du BFS à un prix de l'or de 1250 \$ US l'once sont les suivants :

- Valeur actuelle nette (VAN) après impôt à un taux d'actualisation de 5 % : 370 millions \$ US
- Taux de rendement interne (TRI) après impôt : 18,7 %
- Période de récupération après impôt : 4,1 ans
- Production d'or annuelle moyenne pour les années 1 à 10 : 237 000 onces d'or
- Teneur moyenne en or pour les années 1 à 10 : 1,73 g/t d'or
- Coût de maintien tout compris (AISC) pour les années 1 à 10 : 749 \$ US l'once d'or
- Dépenses en capital initial (après crédit d'impôt) : 361 millions \$ US

La sensibilité au prix de l'or du modèle économique du BFS montre que la VAN du projet après impôts à un taux d'actualisation de 5 % change d'environ 1,24 million de dollars US pour chaque variation de 1 \$ US du prix de l'or. À un prix de l'or de 1 500 \$ US l'once, la VAN et le TRI augmentent respectivement à 681 millions \$ US et 26,7 %.

Potentiel à la hausse de Montagne d'Or

Il existe plusieurs possibilités d'augmenter les réserves minérales actuelles et la durée de vie de la mine dans la fosse de ressources. Environ 2 millions d'onces de ressources minérales ne sont pas converties en réserves minérales, incluant des ressources minérales présumées de 960 000 onces d'or à une teneur moyenne de 1,48 g/t d'or. Le forage intercalaire a le potentiel de convertir certaines de ces ressources minérales présumées en catégories de ressources supérieures.

Il est également possible d'abaisser la teneur de coupure utilisée pour l'estimation des réserves minérales, compte tenu du prix actuel plus élevé de l'or, ce qui pourrait convertir certaines ressources minérales indiquées en réserves minérales.

Peu de forages ont été effectués à l'extérieur de la fosse de ressources. Le programme de forage de 2017 a réussi à confirmer la minéralisation aurifère jusqu'à 400 mètres en direction ouest (0,56 g/t d'or sur 58,1 mètres, dont 2,32 g/t d'or sur 9,0 mètres) et en profondeur, à 100 mètres sous la fosse de ressources (0,92 g/t d'or sur 41,2 mètres, dont 1,92 g/t d'or sur 17,7 mètres) (voir le communiqué d'Orea du 15 août 2017).

Pour plus d'informations, voir le communiqué de presse d'Orea « Résultats positifs de l'étude de faisabilité du projet d'exploitation du gisement aurifère de Montagne d'Or, Guyane » daté du 20 mars 2017 et déposé sur SEDAR, et le rapport technique préparé conformément aux exigences du Règlement NI 43-101 intitulé « NI 43-101 Technical Report, Bankable Feasibility Study - Montagne d'Or Project, French Guiana » préparé par SRK Consulting pour Columbus Gold (désormais Orea Mining) et Nordgold, avec une date d'entrée en vigueur du 6 mars 2017, et daté du 28 avril 2017, qui a été déposé sur SEDAR le 28 avril 2017.

Personne qualifiée

Rock Lefrançois, Président-directeur général d'Orea et personne qualifiée selon le Règlement 43-101, a révisé ce communiqué de presse et est responsable des informations techniques rapportées ici, y compris la vérification des données divulguées.

A propos d'Orea Mining

Orea est une société d'exploration et de développement aurifères de premier plan opérant dans un segment potentiel et sous-exploré du Bouclier Guyanais, en Amérique du Sud. Sa mission est de développer des gisements d'or avec une empreinte environnementale réduite en utilisant des technologies innovantes, respectant les normes internationales les plus élevées pour une exploitation minière responsable. En Guyane, Orea détient un intérêt majeur dans le projet de développement minier de classe mondiale Montagne d'Or. La société fait également avancer le projet d'exploration aurifère de Maripa.

Pour en savoir plus sur Orea, visitez le site internet de la société : www.oreamining.com

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Rock Lefrançois

Président-directeur général

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Relations avec les investisseurs :

(604) 634-0970

1 888-818-1364

ir@oreaming.com

Énoncés prospectifs

Certaines déclarations faites dans les présentes, y compris les déclarations relatives aux questions qui ne sont pas des faits historiques et les déclarations des croyances, intentions et attentes de la société concernant les développements, les résultats et les événements qui se produisent ou pourraient se produire dans le futur, des « informations prospectives au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières applicables (« constituant prospectifs »). Les déclarations prospectives se rapportent à des événements futurs ou des performances futures, reflètent des attentes ou des convictions concernant actuellement des événements futurs et sont généralement identifiés par des mots tels que « anticiper », « pouvoir », « devrait », « s'attendre », « chercher », « peut », « l'intention », « probable », « budget », « planifier », « estimer », « continuer », « prévoir », « croire », « prédire », « potentiel », « cible », « serait », « pourrait », « volonté » et des mots, expressions ou expressions similaires (y compris des variations négatives) suggérant des résultats futurs ou des déclarations concernant une perspective. Celles-ci incluent, mais sans s'y limiter, des déclarations et des informations concernant : les projets de la Société de construire et de développer le projet Montagne d'Or, y compris le calendrier prévu de celui-ci ; la satisfaction des exigences réglementaires relatives à l'octroi de permis et à la construction du projet Montagne d'Or, y compris, mais sans s'y limiter, la soumission et le traitement des demandes de permis minier, le calendrier de celles-ci et le calendrier de réalisation des études environnementales et techniques ; la capacité de la Société à transformer les concessions du projet Montagne d'Or et à respecter les conditions ; l'analyse économique du projet Montagne d'Or et objectifs et les plans d'exploration connexes ; la conversion des ressources minérales en réserves minérales et la conversion des ressources minérales présumées en catégories de ressources supérieures ; l'objectif de la société de devenir un producteur d'or émergent ; l'acquisition de projets d'exploration, y compris les modalités des plans d'acquisition, d'exploration ou de développement, les intentions d'acquérir des intérêts d'exploration ou de développement supplémentaires et leurs implications ; les plans d'exploration et de mines futurs, les objectifs et les attentes et la planification d'entreprise de la Société, les études futures et les déclarations d'impact environnemental et le calendrier de réalisation et leur contenu et les déclarations sur les attentes de la direction concernant, entre autres, les questions et activités envisagées dans ce communiqué de presse.

Les déclarations prospectives sont faites sur la base de certaines hypothèses et d'autres facteurs importants qui, s'ils sont faux, pourraient faire en sorte que les résultats, performances ou réalisations réels de la Société soient sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou sous-entendus par ces déclarations. Ces hypothèses et analyses sont faites par la direction de la Société à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements futurs attendus, ainsi que d'autres facteurs que la direction juge raisonnables et appropriés dans les circonstances. Toutes les hypothèses et analyses sont celles de la Société. Rien ne garantit que ces déclarations se révéleront exactes. Les déclarations prospectives sont basées sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales présentes et futures, les conditions économiques locales et mondiales et l'environnement dans lequel la Société opérera à l'avenir, y compris le respect par la Société des exigences réglementaires et d'autorisation applicables en Guyane, le statut juridique des concessions de Montagne d'Or, la suffisance du fonds de roulement de la Société ; la capacité de la Société à obtenir un financement supplémentaire pour la poursuite de l'exploration et du développement de ses propriétés ; le prix de l'or et d'autres métaux ; et la capacité de la Société à retenir le personnel clé. Vous êtes donc averti de ne pas vous fier indûment aux déclarations prospectives.

Certains facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats, performances ou réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives comprennent, entre autres, les risques politiques et économiques en France, les risques politiques et économiques en Guyane, les risques liés aux demandes de renouvellement des Concessions et les résultats possibles de celles-ci ; les possibles issues négatives de la procédure devant le tribunal administratif de Cayenne en Guyane ; le risque réglementaire, y compris, mais sans s'y limiter, les changements imprévus dans les exigences réglementaires, la capacité de la Société à faire respecter ses droits contractuels et autres droits légaux d'explorer et d'exploiter ses propriétés, les risques liés à l'exploration et au développement, les risques liés aux permis et licences, l'estimation des ressources minérales et réserves et interprétations et hypothèses connexes, la rentabilité future de la Société, la capacité d'obtenir un financement supplémentaire en temps opportun, le prix de l'or et sa valeur marchande, les réglementations gouvernementales, y compris en ce qui concerne les taxes, les redevances, le régime foncier et l'utilisation des terres, le titre de propriété les propriétés de la Société, les taux de change et les fluctuations des devises, les risques environnementaux, la dilution

résultant de l'émission de titres supplémentaires de la Société, les risques de coentreprise, la dépendance envers Nord Gold SE comme exploitant du projet Montagne d'Or, la disponibilité des équipements, les conflits d'intérêt, la concurrence dans l'industrie minière, les risques non assurés, les fluctuations du marché, les conditions financières mondiales, le risque de crédit et les risques découlant de pandémies et d'épidémies telles que la pandémie de COVID-19. Bien que la Société ait tenté d'identifier des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les déclarations prospectives, il peut y avoir d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les actions, événements ou résultats ne soient pas ceux anticipés, estimés ou destinés. Ces déclarations, cependant, sont soumises à divers risques et incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux projetés dans les déclarations prospectives.

Les lecteurs sont avertis de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent de nombreuses hypothèses, risques inhérents et incertitudes, à la fois généraux et spécifiques, qui contribuent à la possibilité que les résultats prévus ne se produiront pas. Des événements ou des circonstances pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent sensiblement de ceux estimés ou projetés et exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de ces déclarations prospectives sont inclus dans la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société datée du 11 décembre 2020 pour l'exercice clos le 30 septembre 2020 (« Notice annuelle »).

Les lecteurs sont en outre avertis que la liste des facteurs énumérés dans la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fondent sur les déclarations et informations prospectives de la Société pour prendre des décisions concernant la Société, les investisseurs et autres doivent examiner attentivement les facteurs susmentionnés et autres incertitudes et événements potentiels. De plus, les déclarations et informations prospectives contenues dans le présent document sont faites à la date de ce document et la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations ou informations prospectives incluses, que ce soit à la suite de nouvelles informations, événements futurs ou autres, sauf si requis par la loi applicable. Les déclarations prospectives et les informations contenues dans le présent document sont expressément qualifiées par cette mise en garde.